



## Commission technicien

-----  
Par Technicien1422

Bonjour. Quand on est officiellement technicien mais qu'on fait le travail d'un commercial avec vente de matériel de contrats ou de prestations peut on prétendre à des commissions ?

Y a t il moyen de l'imposer sachant qu'il n'y a rien sur le contrat de départ et aucune convention collective

Merci

-----  
Par AGeorges

Bonjour Technicien,

C'est conventionnel. Certaines entreprises le font, d'autres pas. Si vous avez signé un contrat sans ce dispositif, vous ne pouvez prétendre à rien.

A vous de choisir le bon employeur qui motivera mieux ses techniciens. Cela existe.

Struggle for life.

-----  
Par Technicien1422

Je me doutais un peu.. merci pour votre réponse